

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

166/22 : Rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la SAS « Plage des Iles », délégataire du service public du Lot balnéaire de la Plage de la Rague

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021 DE LA SAS « PLAGES DES ILES »,
DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DU LOT BALNEAIRE DE LA PLAGES DE LA RAGUE**

Madame Muriel BERGUA rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation de la plage de la Rague a été déléguée par sous-traité d'exploitation sous forme de contrat de concession à la SAS PLAGES DES ILES, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Dans le cadre de cette délégation, le délégataire assure principalement un service de baignade et une activité annexe de restauration sur la plage de la Rague, sur une superficie totale de 802 m².

Au cours de cette quatrième année d'exploitation, le concessionnaire a respecté l'ensemble des obligations qui lui étaient imparties en matière de service au public, assurant un accueil et un service aux usagers de qualité, avec entretien et surveillance du lot concédé.

Le concessionnaire assure la surveillance de son lot par un maître-nageur sauveteur (MNS). Deux employés sont titulaires du brevet de secourisme.

L'entretien du matériel est assuré par un contrat de maintenance.

L'entretien du matériel est assuré par un prestataire extérieur, via un contrat de maintenance.

Des équipements ludiques sont mis à disposition des usagers de la plage. Comme en 2020, le délégataire indique que cinq « paddles » ont été mis à disposition pour la saison 2021.

Il indique avoir procédé au renouvellement de sa « flotte ».

Le concessionnaire présente un chiffre d'affaires de 763 750 €, en forte progression par rapport à 2020 (577 114 €), et même par rapport à la dernière année « avant-crise » (573 897 € en 2019).

Le résultat d'exploitation est positif et en progression : +132 879 € en 2021 (+112 396 € en 2020).

Le concessionnaire fait état d'une gestion maîtrisée de ses dépenses. Les charges en termes d'achat de matières premières et de personnel avaient été réduites en 2020 ; elles ont sensiblement augmenté en 2021, au-delà des montants de l'année 2019.

En 2021, la Commune a perçu une redevance domaniale d'un montant de 74 852,53 € dont :

- *au titre de la part fixe* : 51 767,97 €, déduction faite d'une exonération exceptionnelle de 14 069,34 € consentie par la Commune en raison de la crise sanitaire (suivant avenant n° 3 au sous-traité approuvé par délibération n° 087/21 en date du 29 juin 2021 du Conseil Municipal) ;
- *au titre de la part variable* : 23 084,56 €.

Conformément à l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la délégation de service public du lot balnéaire de la plage de la Rague, joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel de la SAS PLAGE DES ILES, délégataire de Service Public du lot balnéaire de la plage de la Rague, pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

